

## **AVIS DE SOCIETES**

### **ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES**

#### **AIR LIQUIDE TUNISIE**

**Siège social :** 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana  
Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2025 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation) et Mr Mohamed Hzami (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

**BILAN : LES ACTIFS**  
**(Modèle de référence)**  
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
<b>Actifs non courants</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles		2 456 176	2 398 347	2 456 176
Moins: amortissements		<2 395 980>	<2 353 761>	<2 376 306>
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	(1)	<b>60 196</b>	<b>44 586</b>	<b>79 870</b>
Immobilisations corporelles		149 329 058	139 083 883	145 560 292
Moins: amortissements		<115 268 877>	<112 678 901>	<114 711 883>
<b>Total immobilisations corporelles</b>	(1)	<b>34 060 181</b>	<b>26 404 982</b>	<b>30 848 409</b>
Immobilisations financières		1 941 134	1 916 798	1 936 355
Moins: provisions		<138 822>	<138 822>	<138 822>
<b>Total immobilisations financières</b>	(2)	<b>1 802 312</b>	<b>1 777 976</b>	<b>1 797 533</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>35 922 689</b>	<b>28 227 544</b>	<b>32 725 812</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>35 922 689</b>	<b>28 227 544</b>	<b>32 725 812</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks		6 264 344	6 109 017	6 133 269
Moins: provisions		<988 897>	<1 000 246>	<868 897>
<b>Stocks nets</b>	(3)	<b>5 275 447</b>	<b>5 108 771</b>	<b>5 264 372</b>
Clients et comptes rattachés		32 126 269	39 871 916	46 653 186
Moins: provisions		<1 893 435>	<1 965 434>	<1 833 435>
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	(4)	<b>30 232 834</b>	<b>37 906 482</b>	<b>44 819 751</b>
Autres actifs courants		49 979 488	35 134 886	12 674 591
Moins: provisions		<2 769 247>	<1 433 372>	<2 769 247>
<b>Autres actifs courants nets</b>	(5)	<b>47 210 241</b>	<b>33 701 514</b>	<b>9 905 344</b>
Placements et autres actifs financiers	(6)	56 003 221	52 009 211	54 006 171
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	36 596	2 468 661	2 737 515
<b>Total des actifs courants</b>		<b>138 758 339</b>	<b>131 194 639</b>	<b>116 733 153</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>174 681 028</b>	<b>159 422 183</b>	<b>149 458 965</b>

**BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**  
**(Modèle de référence)**  
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social		40 937 600	40 937 600	40 937 600
Réserves		4 093 760	4 093 760	4 093 760
Subventions d'investissements		15 107	44 141	29 624
Fonds Social		503 425	330 502	189 671
Résultats reportés		44 960 873	37 336 482	37 336 482
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>90 510 765</b>	<b>82 742 485</b>	<b>82 587 137</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>25 229 536</b>	<b>19 016 150</b>	<b>20 405 671</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation du résultat</b>	(8)	<b>115 740 301</b>	<b>101 758 635</b>	<b>102 992 808</b>
<b>Passifs</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Emprunts		635 584	798 501	476 025
Autres passifs financiers	(9)	9 732 375	9 616 386	9 726 141
Provisions		79 735	79 735	79 735
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>10 447 694</b>	<b>10 494 622</b>	<b>10 281 901</b>
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	15 958 955	22 806 961	22 263 487
Autres passifs courants	(11)	30 092 871	21 253 583	13 565 475
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	2 441 207	3 108 382	355 294
<b>Total des passifs courants</b>		<b>48 493 033</b>	<b>47 168 926</b>	<b>36 184 256</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>58 940 727</b>	<b>57 663 548</b>	<b>46 466 157</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>174 681 028</b>	<b>159 422 183</b>	<b>149 458 965</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**(Modèle de référence)**  
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	<b>Notes</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Revenus	(13)	18 616 760	18 947 686	36 808 536
Coût des ventes	(14)	<15 542 264>	<15 992 099>	<32 150 794>
<b>Marge brute</b>		<b>3 074 496</b>	<b>2 955 587</b>	<b>4 657 742</b>
Autres produits d'exploitation	(15)	681 885	1 026 375	2 004 929
Frais de distribution	(16)	<952 864>	<614 603>	<1 408 828>
Frais d'administration	(17)	<1 746 894>	<1 802 588>	<3 558 977>
Autres charges d'exploitation	(18)	<206 034>	<112 268>	<520 025>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>850 589</b>	<b>1 452 503</b>	<b>1 174 841</b>
Produits financiers nets	(19)	945 986	1 349 241	2 320 989
Produits des placements		2 445 297	1 752 505	3 911 712
Produits des participations	(20)	21 748 260	14 998 800	14 998 800
Autres gains ordinaires		365 329	591 505	724 383
Autres pertes ordinaires		<86 847>	< 116 694>	<310 262>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>26 268 614</b>	<b>20 027 860</b>	<b>22 820 463</b>
Impôt sur les sociétés	(21)	<1 039 079>	<1 011 710>	<2 414 792>
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>25 229 535</b>	<b>19 016 150</b>	<b>20 405 671</b>

**ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**  
**(Modèle de référence)**  
*(Chiffres en Dinar Tunisien)*

	Notes	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients		34 888 882	49 775 857	85 175 098
Intérêts reçus		2 463 487	2 165 546	3 657 361
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		<30 211 565>	< 20 459 226>	<48 588 457>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	<4 434 599>	< 5 151 509>	<9 970 480>
Intérêts payés	(23)	<108 181>	< 71 745>	<171 124>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>2 598 024</b>	<b>26 258 923</b>	<b>30 102 398</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(24)	<5 210 836>	< 2 871 829>	<6 081 994>
Encaissements sur cession d'immobilisations		40 868	152 248	194 235
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>&lt;5 169 968&gt;</b>	<b>&lt; 2 719 581&gt;</b>	<b>&lt;5 887 759&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Dividendes et autres distributions payés		-	-	<10 316 275>
Dividendes et autres distributions reçus		-	-	14 998 800
Remboursement d'emprunts		<276 340>	<75 316>	<296 558>
Décaissement Certificat de dépôt		<2 000 000>	<24 000 000>	<26 000 000>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>&lt;2 276 340&gt;</b>	<b>&lt;24 075 316&gt;</b>	<b>&lt;21 614 033&gt;</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités</b>	(25)	<b>&lt;61 308&gt;</b>	<b>&lt;26 239&gt;</b>	<b>22 914</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>&lt;4 909 594&gt;</b>	<b>&lt;562 213&gt;</b>	<b>2 623 520</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>2 737 515</b>	<b>113 995</b>	<b>113 995</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	(26)	<b>&lt;2 172 079&gt;</b>	<b>&lt;448 218&gt;</b>	<b>2 737 515</b>

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30 juin 2025**

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 30 JUIN			31/12/2024
					2025	2024	
Revenus et autres produits	18 616 760	Déstockage de production	323 999				
<b>Total</b>	<b>18 616 760</b>	<b>Total</b>	<b>323 999</b>	<b>Production</b>	<b>18 292 761</b>	<b>18 858 673</b>	<b>35 846 721</b>
Production	18 292 761	Achats consommés	9 777 696	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>8 515 065</b>	<b>9 158 276</b>	<b>15 749 578</b>
<b>Marge sur coût matières</b>	8 515 065	Autres charges externes	2 607 093				
<b>Total</b>	<b>8 515 065</b>	<b>Total</b>	<b>2 607 093</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute*</b>	<b>5 907 972</b>	<b>6 190 115</b>	<b>11 215 898</b>
<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>5 907 972</b>	Impôts et taxes	29 285				
		Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	4 228 912				
<b>Total</b>	<b>5 907 972</b>	<b>Total</b>	<b>4 258 197</b>	<b>Excédent brut d'exploitation*</b>	<b>1 649 775</b>	<b>1 915 832</b>	<b>3 376 530</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>1 649 775</b>	Autres charges ordinaires	2 792 890				
Autres produits d'exploitation	681 885	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 445 420				
Produits des participations	21 748 260	Charges Diverses	37 943				
Produits des placement	2 445 297	Autres Pertes	84 556				
Produits Financiers	1 131 879	Charges Financières	185 892				
Autres gains	365 329	I. S.	1 039 079				
<b>Total</b>	<b>28 022 425</b>	<b>Total</b>	<b>2 792 890</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>25 229 535</b>	<b>19 016 150</b>	<b>20 405 671</b>
<b>Résultat positif des activités ordinaires</b>	<b>25 229 535</b>	Effet négatif des modifications comptables	-	<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>25 229 535</b>	<b>19 016 150</b>	<b>20 405 671</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR  
NATURE AU 30 juin 2025**

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	15 542 264	10 064 690	2 878 789	1 235 166	1 363 619
Frais de distribution	952 864	16 980	431 385	24 398	480 101
Frais d'administration	1 746 894	20 025	918 737	185 856	622 276
Autres charges d'exploitation	206 034				206 034
I/S	1 039 079				1 039 079
	<b>19 487 135</b>	<b>10 101 695</b>	<b>4 228 911</b>	<b>1 445 420</b>	<b>3 711 109</b>

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures.

***Notes aux États Financiers  
Intermédiaires***

## **1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

### **RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

### **PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillage	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Emballages commerciaux	10%
Matériel informatique	33.33%

La date de départ des amortissements des immobilisations est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporise.

## ▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

- Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

- Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

## ▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

## ▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

## 2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

### BILAN - ACTIF

#### NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2024	Acquisitions	Sorties	Valeurs brutes au 30/06/2025
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 456 176</b>	-	-	<b>2 456 176</b>
Logiciels	2 436 176	-	-	2 436 176
Fonds de commerce	20 000	-	-	20 000
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>145 560 292</b>	<b>6 028 782</b>	<b>&lt;2 260 015&gt;</b>	<b>149 329 058</b>
Terrains	907 294	-	-	907 294
Constructions	4 636 421	-	-	4 636 421
Matériel et outillage	52 218 246	277 325	<89 302>	52 406 269
Matériel de transport	5 118 579	453 980	<1 296 622>	4 275 937
M.M.B & A.A.I	22 824 415	79 919	<210 917>	22 693 417
Emballages	53 149 583	1 744 902	<335 213>	54 559 271
Immobilisations encours	6 705 754	3 472 655	<327 961>	9 850 448
<b>Total</b>	<b>148 016 468</b>	<b>6 028 782</b>	<b>&lt;2 260 015&gt;</b>	<b>151 785 234</b>

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2024	Dotations 2025	Sorties	Amortissements au 30/06/2025
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 376 306</b>	<b>19 674</b>	-	<b>2 395 980</b>
Logiciels	2 376 306	19 674	-	2 395 980
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>114 711 883</b>	<b>2 136 708</b>	<b>&lt;1 579 713&gt;</b>	<b>115 268 878</b>
Constructions	3 658 531	74 070	-	3 732 602
Matériel et outillage	45 829 448	624 195	<89 302>	46 364 341
Matériel de transport	4 033 899	225 094	<946 573>	3 312 420
M.M.B & A.A.I	17 751 028	458 216	<208 626>	18 000 618
Emballages	43 438 977	755 134	<335 212>	43 858 899
<b>Total</b>	<b>117 088 189</b>	<b>2 156 382</b>	<b>&lt;1 579 713&gt;</b>	<b>117 664 857</b>

(a) Les frais d'amortissement des immobilisations engagés par Air Liquide Tunisie en lieu et place de Air Liquide Tunisie Services a été refacturé au 30 juin 2025 et a été présenté en déduction du compte dotation aux amortissements pour un montant de 939.758DT.

**NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Titres de participation (a)	754 046	754 046	754 046
Prêts au personnel	64 816	64 816	64 816
Dépôts et cautionnements	1 122 272	1 097 936	1 117 493
<b>Total brut</b>	<b>1 941 134</b>	<b>1 916 798</b>	<b>1 936 355</b>
Provisions pour dépréciation	<138 822>	<138 822>	< 138 822>
<b>Total net</b>	<b>1 802 312</b>	<b>1 777 976</b>	<b>1 797 533</b>

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans la filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749.940DT correspondant à la détention de 99,99% de son capital.

**NOTE 3 : STOCKS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Matières premières	493 052	519 404	451 342
Matières consommables	4 944 782	4 481 380	4 245 069
Gaz fabriqués	826 510	1 108 233	1 112 671
Marchandises en transit	-	-	324 187
<b>Total brut</b>	<b>6 264 344</b>	<b>6 109 017</b>	<b>6 133 269</b>
Provision pour dépréciation des stocks	<988 897>	<1 000 246>	<868 897>
<b>Total net</b>	<b>5 275 447</b>	<b>5 108 771</b>	<b>5 264 372</b>

**NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Air Liquide Tunisie Services	26 756 585	35 235 057	43 536 076
Autres clients	5 369 684	4 636 859	3 117 110
<b>Total brut</b>	<b>32 126 269</b>	<b>39 871 916</b>	<b>46 653 186</b>
Provision pour dépréciation des clients	<1 893 435>	<1 965 434>	<1 833 435>
<b>Total net</b>	<b>30 232 834</b>	<b>37 906 482</b>	<b>44 819 751</b>

**NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	76 620	120 697	68 865
Sociétés du Groupe (a)	6 748 337	4 558 170	5 769 048
Consignations en douane	110 701	126 301	110 703
Produits à recevoir (b)	32 510 513	24 400 553	212 785
Fournisseurs débiteurs	4 133 035	-	1 736 769
Report TVA	1 125 375	457 638	-
Report d'IS	2 899 566	2 837 775	2 276 113
Autres comptes d'actifs courants	2 375 341	2 633 752	2 500 308
<b>Total brut</b>	<b>49 979 488</b>	<b>35 134 886</b>	<b>12 674 591</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs	<2 769 247>	<1 433 372>	< 2 769 247>
<b>Total</b>	<b>47 210 241</b>	<b>33 701 514</b>	<b>9 905 344</b>

(a) Ce poste enregistre principalement les refacturations du personnel aux autres sociétés du groupe Air Liquide (Air Liquide IT, Air Liquide Middle East et India Holding, Air Liquide MENA...)

(b) Ce poste enregistre notamment la redevance due par Air Liquide Tunisie Services à Air Liquide Tunisie au titre du premier semestre de l'exercice 2025 pour un montant de 9.255.833 DT ainsi que les dividendes à recevoir de Air Liquide Tunisie Services d'un montant de 21.748.260DT.

**NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	1 043	7 033	3 993
Titres de placement	46 002 178	42 002 178	44 002 178
Billet de trésorerie	10 000 000	10 000 000	10 000 000
<b>Total</b>	<b>56 003 221</b>	<b>52 009 211</b>	<b>54 006 171</b>

**NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Banque de Tunisie	-	2 349 253	2 701 951
UBCI	29 608	29 589	29 603
UIB	-	79 987	-
Autres établissements bancaires	2 012	2 083	2 047
Caisses	4 976	7 749	3 914
<b>Total</b>	<b>36 596</b>	<b>2 468 661</b>	<b>2 737 515</b>

## **BILAN – PASSIF**

### **NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES**

Le tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2025 se détaille comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Au 31.12.2024 (avant affectation du résultat)</b>	<b>Affectation du résultat 2024</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Au 30 juin 2025</b>
Capital social (a)	40 937 600	-	-	40 937 600
Réserve légale	4 093 760	-	-	4 093 760
Fonds Social	189 671	500 000	<186 246>	503 425
Résultat reportés	37 336 482	7 624 391	-	44 960 873
Subvention d'investissement	29 624	-	<14 517>	15 107
Résultat de l'exercice	20 405 671	<20 405 671>	25 229 536	25 229 536
<b>Total</b>	<b>102 992 808</b>	<b>b &lt;12 281 280&gt;</b>	<b>25 028 773</b>	<b>115 740 301</b>

(a) Le capital est divisé en 1 637 504 actions de 25 DT chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2025 statuant sur les états financiers de 2024.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Pourcentage</b>
Air Liquide International	967 933	59,11%
Banque de Tunisie	374 703	22,88%
Banque Nationale Agricole	181 147	11,06%
Autres	113 721	6,94%
<b>Total</b>	<b>1 637 504</b>	<b>100,00%</b>

### **NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

### **NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Fournisseurs d'exploitation	2 935 862	11 474 495	8 944 429
Fournisseurs d'immobilisation	2 059 798	1 247 042	3 183 457
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	9 093 857	9 004 695	8 549 466
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	1 869 438	1 080 729	1 586 135
<b>Total</b>	<b>15 958 955</b>	<b>22 806 961</b>	<b>22 263 487</b>

**NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Charges à payer (a)	12 232 426	5 984 147	6 713 515
C.N.S.S.	845 136	766 493	1 214 215
Compte courant actionnaires (b)	12 376 289	10 450 480	94 873
Produits constatés d'avance	139 759	69 879	127 554
Société du Groupe (c)	205 646	98 897	140 888
Impôts et taxes	361 014	291 321	1 789 846
Autres créditeurs	3 932 601	3 592 366	3 484 584
<b>Total</b>	<b>30 092 871</b>	<b>21 253 583</b>	<b>13 565 475</b>

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges à payer au titre des redevances ALSA, ALIT et ALMEIH.

(b) Ce poste enregistre essentiellement les dividendes à payer

(c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par la société Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

**NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Banque de Tunisie	2 208 674	2 916 879	-
Intérêts échus non courus	30 701	15 491	26 025
Échéance Emprunts à moins d'un an	201 832	176 012	329 269
<b>Total</b>	<b>2 441 207</b>	<b>3 108 382</b>	<b>355 294</b>

## **ETAT DE RESULTAT**

### **NOTE 13 : REVENUS**

Le total de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant le premier semestre de 2025 pour 18.616.760 DT et pour 18.947.686 DT en 2025.

### **NOTE 14 : COÛT DES VENTES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Achats consommés	10 064 690	9 739 774	20 980 647
Frais de personnel	2 878 789	2 869 548	5 060 162
Amortissements et provisions	1 235 166	1 260 478	3 618 768
Services extérieurs	1 363 619	2 122 299	2 491 217
<b>Total</b>	<b>15 542 264</b>	<b>15 992 099</b>	<b>32 150 794</b>

### **NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Location	25 793	25 042	54 776
Produits divers de refacturations (a)	641 575	986 816	1 921 119
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	14 517	14 517	29 034
<b>Total</b>	<b>681 885</b>	<b>1 026 375</b>	<b>2 004 929</b>

- (a) Ce poste enregistre principalement les frais de mise à disposition de personnels expérimentés et qualifiés au profit de la société ALMEIH et les frais du projet d'assistance informatique au profit de la société Air Liquide IT.

### **NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Achats non stockés	16 980	28 026	54 796
Frais de personnel	431 385	374 348	769 256
Services extérieurs	480 101	206 353	539 486
Amortissements et provisions	24 398	5 876	45 290
<b>Total</b>	<b>952 864</b>	<b>614 603</b>	<b>1 408 828</b>

**NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Frais du personnel administratif	918 737	985 282	1 980 652
Services extérieurs	622 276	619 722	1 091 248
Achats non stockés	20 025	21 610	23 513
Amortissements et provisions	185 856	175 974	463 564
<b>Total</b>	<b>1 746 894</b>	<b>1 802 588</b>	<b>3 558 977</b>

**NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le solde de ce poste correspond à la redevance envers Air Liquide SA pour 206.034 DT au 30 juin 2025 contre 112.269 DT au 30 juin 2024 et 520.025 DT au 31 décembre 2024.

**NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024 *</b>
<b>Charges financières</b>	<b>&lt;196 223&gt;</b>	<b>&lt;128 921&gt;</b>	<b>&lt;262 090&gt;</b>
Intérêts débiteurs des comptes courants (*)	<41 562>	<34 162>	<93 473>
Intérêts des emprunts (*)	<56 406>	<48 706>	<99 227>
Pertes de change	<98 255>	<46 053>	<69 390>
<b>Produits financiers</b>	<b>1 142 209</b>	<b>1 478 162</b>	<b>2 583 079</b>
Intérêts de retard (a)	1 123 744	1 419 777	2 418 090
Intérêts créditeurs des comptes courants	8 135	23 696	35 779
Gain de change	10 330	34 689	129 210
<b>Produits financiers nets</b>	<b>945 987</b>	<b>1 349 241</b>	<b>2 320 989</b>

(\*) : La colonne comparative est retraitée pour des fins de comparabilité

- (a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

**NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS**

Il s'agit des dividendes à percevoir de la filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2024.

**NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales.

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES**

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus à la suite de la reconnaissance de dette au titre du contrôle fiscal.

**NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES**

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

**NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS**

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours du premier semestre de l'exercice 2025.

**NOTE 25 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

**NOTE 26 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>31.12.2024</b>
Banque de Tunisie	<2 208 674>	<567 626>	2 701 951
UBCI	29 608	29 589	29 603
UIB	-	79 987	-
Autres établissements bancaires	2 012	2 083	2 047
Caisses	4 976	7 749	3 914
<b>Total</b>	<b>&lt;2 172 079&gt;</b>	<b>&lt;448 218&gt;</b>	<b>2 737 515</b>

## **NOTE 27 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES**

### *a) Identification des parties liées*

Les parties liées objet de la présente note sont :

- Les administrateurs et le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

<b>Société</b>	<b>Relation</b>
Air Liquide Tunisie Services SA	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA (ALSA)	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe
Air Liquide Côte d'Ivoire	Société du groupe
Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA)	Société du groupe
Air Liquide Europe Business Services (ALEBS)	Société du groupe
Air Liquide IT SA (ALIT)	Société du groupe
Air Liquide South Africa	Société du groupe
Air Liquide Middle East et India Holding (ALMEIH)	Société du groupe

### *b) Transactions avec les parties liées*

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- Un quatrième avenant portant sur le projet Geode Truck Loading System a été signé et autorisé par le Conseil d'administration du 14 novembre 2024. Cet avenant est lié à la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie S.A « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. Il est à préciser que GEODE est une solution de gestion autonome des remplissages des camions citernes (Truck Loading System - TLS), piloté par ALIT, visant à automatiser le processus de production et livraison dans le site Borj Cedria. En vertu de cette convention, « AL IT » facturera des frais de déploiement d'un montant de 170.000 Euro ainsi que des frais d'utilisation annuels. Il convient de noter qu'aucune prestation n'a été effectuée durant le premier semestre 2025 au titre de cette convention.
- Un cinquième avenant portant sur le projet Alert IT a été signé et autorisé par le Conseil d'administration du 14 novembre 2024. Cet avenant est lié à la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par « AL IT » pour la région AMEI. Alert IT est un outil utilisé pour la supervision à distance des appareils automatisés (DCS) sur les sites industriels. Alert IT centralise les alertes critiques et les transmet aux techniciens en astreinte selon un calendrier prédéfini. Alert IT fait partie des outils permettant la salle de contrôle avancée et la supervision à distance des usines. Il convient de noter qu'aucune prestation n'a été effectuée durant le premier semestre 2025 au titre de cette convention.

- Au cours de l'exercice 2024, la société Air Liquide Tunisie S.A a réalisé des opérations d'achats de consommables de soudage auprès de la société Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 60.862 DT HT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan s'élève au 30 juin 2025 à 60.862 DT. Il convient de préciser que la société Air Liquide Tunisie S.A a dû acquérir ces consommables afin d'assurer l'entretien des cadres de gaz.
- Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT. Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par le service IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. Virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc...). La charge constatée au titre cette convention s'élève au 30 juin 2025 à 23.047 Euro soit 77.745 DT. La dette correspondante figure parmi les autres passifs courants pour un montant de 77.745 DT.
- La société Air Liquide Tunisie a réalisé une opération de vente avec la société Air Liquide Tunisie services. Cette opération porte sur le transfert de propriété de l'ensemble du parc roulant vrac utilisé pour le transport des gaz vrac d'Air Liquide Tunisie à Air Liquide Tunisie Services. Ce transfert est justifié par le fait que les documents de transport sont édités au nom d'ALTS dans la mesure où c'est l'entité qui commercialise les produits transportés alors que le matériel roulant est la propriété d'ALT qui bénéficie d'une autorisation de transport pour son propre compte. La valeur brute des immobilisations objet de l'opération de vente s'élève à 1.872.844 DT.

La convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 26 juin 2023 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Au 30 juin 2025, la partie des actifs transférés dans le cadre de cette convention a une valeur brute de 1.510.128 DT, avec des amortissements cumulés de 1.235.241 DT, soit une valeur comptable nette de 274.887 DT. Ce transfert a été effectué sur la base d'un prix estimé par la société, s'élevant à 650.000 DT. Il est à noter que la société Air Liquide Tunisie SA a mandaté un spécialiste pour obtenir une estimation précise de la valeur réelle des actifs concernés.

- Au cours de l'exercice 2023, la société Air Liquide Tunisie SA a réalisé une opération d'achats de CO2 auprès de la société Air Liquide Tunisie services pour un montant de 2.106.490 DT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan s'élève, au 30 Juin 2025, à 2.506.723 DT. Il est à noter qu'en 2023, Air Liquide Tunisie SA a dépassé son quota d'importation pour ce produit et afin d'assurer la continuité de son activité, Air Liquide Tunisie Services a importé pour son compte afin de respecter les délais de livraison clients.
- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention, porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 10 novembre 2022 et a pris effet à partir du 01 janvier 2023.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide Europe Business Services au 30 juin 2025 au titre de cette convention s'élève à 184.532 Euro soit 622.500 DT. Les dettes non encore réglées au 30 juin 2025, et figurant parmi les autres passifs courants s'élèvent à 1.245.000 DT.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services. En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 10 novembre 2022 et a pris effet à partir du 01 janvier 2023.

La charge constatée au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2025 à 634.400 DT. Les dettes non encore réglées au 30 juin 2025, et figurant parmi les autres passifs courants s'élèvent à 1.831.506 DT.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention a pris effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelable pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 130.555 \$ soit 379.796 DT. La créance totale au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2025 à 1.730.479 DT, et figure parmi les autres actifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec ALSA et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par le Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au 30 juin 2025, le produit constaté à ce titre s'élève à 75.154 Euro soit 253.526 DT. Le montant global non encore encaissé à la même date s'élève à 2.981.649 DT.

- Un contrat de services a été conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par le Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par le Conseil d'administration du 31 mars 2022.

- Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par le conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide IT SA au 30 Juin 2025 au titre de ces deux conventions s'est élevé à 1.346.884 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1er décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1er décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 DT hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par le Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA au 30 juin 2025 au titre de cette convention s'élève à 25.793 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 30 juin 2025 s'élève à 435.143 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1er janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par le Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la mise à disposition de la société Air Liquide Tunisie Services de toute l'infrastructure, d'approvisionnement, de stockage et de distribution, y compris les emballages nécessaires à la commercialisation de ses produits ainsi que l'infrastructure de conditionnement de Gaz importé et le service du personnel dédié, et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total à facturer au 30 juin 2025 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 9.255.833 DT HT, et figure parmi les autres actifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services initialement conclu avec la société Air Liquide Specna en

date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :

- La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie S.A de l'unité de production FLOXFILL, et
- La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie S.A dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec un effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide SPECNA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par le Conseil d'Administration du 4 novembre 2020, le montant total à facturer au 30 juin 2025 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 140.959 DT HT, et figure parmi les autres actifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services initialement conclu avec la société Air Liquide VITALAIRE en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur la fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie S.A dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec un effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide VITALAIRE un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par le Conseil d'Administration du 4 novembre 2020, le montant total à facturer au 30 juin 2025 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 7.114 DT HT, et figure parmi les autres actifs courants.

- L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Air Liquide Tunisie Services SA, tenue le 30 juin 2025, a fixé un dividende à verser au profit de la société Air Liquide Tunisie SA pour un montant qui s'élève à 21.748.260 DT, et qui figure parmi les autres actifs courants au 30 juin 2025.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1er janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. Le montant total engagé jusqu'au 30 juin 2025 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 1.813.878 DT, et figure parmi les autres passifs courants.

La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998,

avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1er janvier 2012, autorisés respectivement par le Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%. Le montant total engagé jusqu'au 30 juin 2025 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 184.736 DT, et figure parmi les autres passifs courants.

Le montant non encore réglé au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2025 à 3.857.070 DT et figure parmi les autres passifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1er janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et a pour objet :
  - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE ».
  - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA «ALT» et Air Liquide SA «ALSA» et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
  - Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA «ALSA».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondante au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total à facturer au 30 juin 2025 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 1.792.587 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Services auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

Au 30 Juin 2025, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 395.215 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par le Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge enregistrée au 30 juin 2025 au titre de cette convention s'est élevée à 150.022 DT. Ce montant demeure non encore réglé au 30 juin 2025.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1er décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par le Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total à facturer à la société Air Liquide Tunisie Services SA au 30 juin 2025 au titre de cette convention s'est élevé à 1.082.078 DT HTVA.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a facturé au 30 juin 2025 à la société Air Liquide Specna des intérêts de retard des créances échues et impayées, le montant total s'est élevé à 41.666 DT HTVA.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant, le 1<sup>er</sup> avril 2017, et autorisé par le Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par le Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2025 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 30 juin 2025 s'élève à 157.126 Euro, soit 530.049 DT.

- Au 30 juin 2025, un montant de 68.797 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide South Africa.
- Au 30 juin 2025, un montant de 75.259 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide « MENA ».
- Au 30 juin 2025, un solde de 925.538 DT figure parmi les autres actifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie Services » pour le compte de la société « Air Liquide Tunisie S.A ».
- Au 30 juin 2025, un solde de 205.646 DT figure parmi les autres passifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie SA » pour le compte des sociétés « Air Liquide Tunisie Services » et « Air Liquide SPECNA », pour des montants respectifs de 183.578 DT et 22.068 DT.

#### **NOTE 28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Au 30 juin 2025, les engagements hors bilan s'élèvent à 1.100 DT et correspondent à des cautions douanières.

#### **NOTE 29 : EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture intermédiaire, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 30 juin 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

# ***Rapport d'examen limité***

*Tunis, le 03 octobre 2025*

## ***Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société***

Air Liquide Tunisie SA  
37, rue des Entrepreneurs  
Z.I. la Charguia II– 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

## ***Introduction***

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société Air Liquide Tunisie SA, comprenant le bilan établi au 30 juin 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres totalisant 115.740.301 dinars tunisiens y compris le bénéfice de la période s'élevant à 25.229.535 dinars tunisiens.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

## ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA arrêtée au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie

**Les commissaires aux comptes**

**Conseil Audit Formation  
C.A.F**

**Abir Matmti**

**F.M.B.Z  
KPMG TUNISIE**

**Mohamed Hzami**